UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

PROCÈS-VERBAL

Sénat académique • SAC-260508

**296e séance du**

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

**SAC-260508**

**Le 8 mai 2026**

**de 9 h à 14 h 45**

**Salon de la chancelière**

**Campus de Moncton**

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

**Téléphone : 506.858.4106**

secgen@umoncton.ca
www.umoncton.ca

**SAC-260508**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

296e séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 8 mai 2026, 9 h

Salon de la chancelière / Campus de Moncton

## MEMBRES

### PRÉSENCES

| | |
|---|---|
| Hélène Albert, professeure | Moncton |
| Claudine Auger, professeure | Shippagan |
| Anne Beinchet, professeure | Moncton |
| Étienne Bélanger, étudiant | Moncton |
| Natalie Carrier, doyenne | Moncton |
| Olivier Clarisse, professeur | Moncton |
| Lacina Coulibaly, professeur | Edmundston |
| Etienne Dako, professeur | Moncton |
| Mireille Demers, doyenne des études | Shippagan |
| Salah-Eddine El Adlouni, professeur | Moncton |
| Hesam Esfahani, professeur | Moncton |
| Viktor Freiman, professeur | Moncton |
| Micheline Gleixner, professeure | Moncton |
| Michel Johnson, professeur | Moncton |
| Amel Kaouche, professeure | Edmundston |
| Denis Lajoie, professeur | Moncton |
| Madeline Lamboley, professeure | Moncton |
| Mathieu Lang, doyen | Moncton |
| Gabriel Laplante, professeur | Moncton |
| Francis LeBlanc, doyen | Moncton |
| Lynne LeBlanc, directrice générale de la Formation continue | Moncton |
| Mélanie LeBlanc, professeure | Edmundston |
| Sylvie Morin, doyenne des études | Edmundston |
| Nathalie Parent, bibliothécaire | Moncton |
| Gérard Poitras, doyen | Moncton |
| Dr Denis Prud'homme, Recteur et vice-chancelier | UdeM<br>Moncton |
| Jacques Richard, professeur | |
| Alexandre Robichaud, étudiant | Shippagan |
| Andrée Roy, doyenne | Moncton |
| Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche | UdeM |
| Céline Surette, doyenne | Moncton |
| Vicky Therrien, professeure | Moncton |
| Jean-François Thibault, doyen | Moncton |
| Éric Trudel, professeur | Edmundston |
| Mona-Luiza Ungureanu, professeure | Shippagan |
| Érik Labelle Westin-Eastaugh, doyen | Moncton |

## AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

| | |
|---|---|
| Lynne Castonguay, secrétaire générale | UdeM |
| Janice Comeau, coordonnatrice des instances décisionnelles et gouvernance | UdeM |
| Gabriel Cormier, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines | UdeM |
| Mélanie Cwikla, vice-rectrice | Shippagan |
| Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales | UdeM |
| Sébastien Deschênes, vice-recteur | Edmundston |
| Matthieu LeBlanc, président d'assemblée | Moncton |
| Martin Waltz, professeur retraité | Moncton |
| Paul Ward, directeur, Direction des communications | Moncton |
| Stéfanie Wheaton, registraire | Moncton |

**Personnes excusées** : Ophélie Chiasson, Jeanne Mance Cormier, Octave Keutiben, Zoé Rioux, Antoine Chiasson et Sonia Fortuna.

# TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE ..... 4
   1.1 Bienvenue aux futures personnes sénatrices étudiantes ..... 4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ..... 4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE ..... 4
4. CORRESPONDANCE ..... 4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ..... 4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-260410 ..... 4
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL ..... 5
   7.1 Création d'un comité consultatif sur la formation générale au 1er cycle incluant les exigences linguistiques ..... 5
   7.2 Autres ..... 6
8. POLITIQUES DE LA FESR ..... 6
   8.1 Modifications à la politique – professeure associée et professeur associé ..... 6
   8.2 Modifications à la politique – chercheuse associée et chercheur associé ..... 7
   8.3 Création de la politique – professeure invitée et professeur invité ..... 8
9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE 1ER CYCLE ..... 8
   9.1 Création du baccalauréat en ingénierie (génie de l'environnement) ..... 8
   9.2 Création des programmes de B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques ..... 9
   9.3 Modification majeure des programmes de baccalauréat en travail social ..... 10
   9.4 Modification au BTS (pour personnes candidates avec un baccalauréat ou une formation connexe) ..... 12
   9.5 Résolutions transmises pour information ..... 13
10. RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION ..... 13
   10.1 Grands principes liés à la réforme du cadre des diplômes ..... 13
11. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS ..... 14
   11.1 Première lecture des projets de règlement ..... 14
      11.1.1 Cadre du B.A.A. ..... 14
      11.1.2 Cadre du B. Sc. ..... 14
      11.1.3 Cadre du B.A. ..... 15
   11.2 Résolution transmise pour information ..... 15
12. NOMINATIONS PAR LE SÉNAT ACADÉMIQUE DE POSTES ÉTUDIANTS ..... 15
   12.1 Bureau de direction du Sénat académique ..... 15
   12.2 Comité d'appel du Sénat académique ..... 15
   12.3 Comité de sélection des grades honorifiques ..... 15
   12.4 Comité des règlements ..... 15
13. PROLONGATION DU MANDAT DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE DU SÉNAT ACADÉMIQUE (AOÛT À DÉCEMBRE 2026) ..... 16
14. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER ..... 16
15. AFFAIRES NOUVELLES ..... 16
16. PROCHAINE RÉUNION ..... 16
17. CLÔTURE ..... 16

## TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

ANNEXE 1 : Transcription ..... 17
ANNEXE 2 : Enregistrement ..... 57
ANNEXE 3 : Documents ..... 58

Document A : Ordre du jour adopté
Document B : Correspondance – Réforme du cadre des diplômes
Document C : Correspondance – Loi sur l'Université de Moncton
Document D : Création d'un comité consultatif – formation générale et linguistique
Document E : Politiques de la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR)
Document F : Consultation ABPPUM – projets de création de programmes et modification majeure au baccalauréat en travail social
Document G : Création du baccalauréat en ingénierie (génie de l'environnement)
Document H : Création des programmes de B.Sc. bidisciplinaire et mathématiques
Document I : Modifications aux baccalauréats en travail social
Document J : Modifications au BTS (personnes avec un bacc. ou formation connexes)
Document K : CPR – Résolutions transmises pour information
Document L : Grands principes de la réforme du cadre des diplômes
Document M : Projets de règlements :
- Cadre du B.A.A.
- Cadre du B. Sc.
- Cadre du B.A.

Document N : CDR – Résolutions transmises pour information
Document O : Attributions et composition du Bureau de direction du Sénat académique
Document P : Attributions et composition du Comité d'appel du Sénat académique
Document Q : Attributions et composition du Comité de sélection des grades honorifiques
Document R : Attributions et composition du Comité des règlements

Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Le Secrétariat général (SG) utilise divers outils électroniques pour la préparation des réunions et des documents, dont DiliTrust et Copilot (Microsoft 365).

**Nota bene :**

1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux.

2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.

3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

## 1. OUVERTURE (296E SÉANCE)

**9 h :** Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue aux gens.

Le Sénat académique procède ensuite à la reconnaissance territoriale des peuples autochtones en visionnant une vidéo à cet effet.

> « *L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

## 1.1 Bienvenue aux futures personnes sénatrices étudiantes

Les scrutateurs pour la réunion sont Janice Comeau et Paul Ward.

Ophélie Chiasson, Jeanne Mance Cormier, Octave Keutiben, Zoé Rioux, Antoine Chiasson et Sonia Fortuna sont excusés de la réunion.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

## 4. CORRESPONDANCE

Voir les Documents B et C pour consulter la correspondance reçue.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A

***R : 01-SAC-260508***

Alexandre Robichaud, appuyé par Hélène Albert, propose :

> *« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »*

| | | |
|---|---|---|
| Vote sur R01 | unanime | ADOPTÉE |

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-260410

***R : 02-SAC-260508***

Olivier Clarisse, appuyé par Hélène Albert, propose :

> *« Que le procès-verbal SAC-260410 soit adopté tel que présenté. »*

| | | |
|---|---|---|
| Vote sur R02 | unanime | ADOPTÉE |

## 7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

### 7.1 Création d'un comité consultatif sur la formation générale au 1er cycle incluant les exigences linguistiques

Voir le Document D

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que lors de la dernière réunion du Sénat académique, il avait été suggéré de mettre sur pied un comité consultatif portant sur la formation générale au 1er cycle, incluant les exigences linguistiques. Ce comité consultatif aurait comme mandat de procéder à l'analyse des enjeux et formuler des recommandations sur la formation générale, les résultats d'apprentissage et la formation linguistique au Comité des règlements et au Comité d'assurance de la qualité. Le comité consultatif serait présidé par la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales.

La composition du comité consultatif prévoit neuf membres, soit 3 personnes étudiantes (membres du Sénat), 3 professeures ou professeurs et 3 cadres académiques. Les travaux s'étaleraient sur une période de 4 à 5 mois, soit de mai à septembre 2026.

La proposition suivante est mise sur la table :

***R : 03-SAC-260508***

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

> *« Que le Sénat académique accepte la création du Comité consultatif sur la formation générale au 1er cycle incluant les exigences linguistiques et nomme trois membres du corps professoral à ce comité. »*

Certains membres du Sénat académique soulèvent des préoccupations quant au délai. Celui-ci est jugé trop court selon diverses personnes. Par ailleurs, les membres sont moins disponibles pendant l'été. D'autres membres indiquent qu'il devrait y avoir une obligation d'avoir des expertes ou experts en formation linguistique au sein du comité.

Des membres demandent des précisions quant au processus électoral. Le VRER indique que le Sénat académique pourrait voter pour les membres du corps professoral. Les associations étudiantes pourraient nommer leurs représentantes et représentants.

Un membre est d'avis que le processus est précipité et que cela pourrait poser problème. Le temps de réflexion n'est pas suffisant. Par ailleurs, un autre membre souligne que la mise sur pied du comité est une bonne initiative de collégialité, toutefois un amendement est proposé sur le processus électoral des membres du corps professoral.

Amendement

***R : 04-SAC-260508***

Denis Lajoie, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

> *« Étant entendu que, advenant que les postes ne soient pas pourvus, les associations professorales pourraient nommer les représentantes et les représentants au comité. »*

Vote sur R04 Pour : 25 Contre : 8 ADOPTÉE

Amendement

***P : 05-SAC-260508***

Micheline Gleixner, appuyée par Éric Trudel, propose :

> *« Étant entendu que deux personnes au comité ont une expertise en formation linguistique ».*

Lors de la discussion sur l'amendement, le recteur et vice-chancelier rappelle que le mandat du comité consultatif ne touche pas uniquement la formation linguistique. Par ailleurs, un membre indique qu'il ne faut pas que le Sénat académique soit privé d'une discussion profonde sur la formation linguistique.

Un membre note que le comité consultatif pourrait faire appel à des expertes et experts dans le domaine.

Vote sur P05 Pour : 11 Contre : 25 REJETÉE

La discussion se poursuit sur la proposition principale amendée. Des membres discutent de la possibilité de mettre sur pied un deuxième comité qui pourrait examiner les objectifs de formation générale. Le président d'assemblée note que la formation générale inclut la formation linguistique. Cette idée n'est pas retenue.

Vote sur R03 (amendée) Pour : 27 Contre : 9 ADOPTÉE

Création du comité consultatif

Mise en candidature

| | | |
|---|---|---|
| 1. Mélanie LeBlanc | Proposée par Hélène Albert | Mme LeBlanc accepte |
| 2. Éric Trudel | Proposé par Hesam Esfahani | M. Trudel refuse |
| 3. Vicky Therrien | Proposée par Sylvie Morin | Mme Therrien accepte |
| 4. Étienne Dako | Proposé par Lacina Coulibaly | M. Dako refuse |
| 5. Claudine Auger | Proposé par Hélène Albert | Mme Auger accepte |

Mélanie LeBlanc, Vicky Therrien et Claudine Auger sont élues membres du comité consultatif par acclamation.

## 7.2 Autres

Aucun point n'est soulevé.

## 8. POLITIQUES DE LA FESR

Voir le Document E

Le vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR rappelle que des modifications aux *Statuts et règlements* ont été faites récemment. Afin d'harmoniser les politiques de la FESR avec les *Statuts*, les modifications qui suivent sont proposées. Le vice-recteur adjoint explique qu'il s'agit de mieux catégoriser les gens par rapport au titre de professeur associé / professeure associée, chercheur associé / chercheure associée et professeur invité / professeure invitée.

### 8.1 Modifications à la politique – professeure associée et professeur associé

Le vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR présente les modifications proposées à la politique portant sur le statut de professeure associée ou professeur associé. En tenant compte de la rétroaction des membres, voici les modifications proposées :

1) Remplacer « recherche » par « RDC » partout où le mot « recherche » apparaît à l'article 1.
2) Remplacer « dossier de renseignements personnels » par « CV » à l'article 2.

3) Remplacer « personne candidate » par « de la candidate ou du candidat » à l'article 2.
4) Retirer le mot « personnes » avant le mot « membres » à l'article 3.
5) Dans la note de référence 2, il faut lire : « le paragraphe 90(26)… »

Lors de la discussion, un membre demande si une professeure associée ou un professeur associé doit présenter un bilan de ses activités à la fin de son mandat. Le vice-recteur adjoint indique que lors du renouvellement, un bilan des activités de collaboration doit être préparé. Cette préparation peut être faite par l'unité. Après discussion, le point n'est pas retenu.

***R : 06-SAC-260508***

Francis LeBlanc, appuyé par Gilles Roy, propose :

> *« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la politique de la FESR portant sur les professeures associées et professeurs associés. »*

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

8.2 **Modifications à la politique – chercheuse associée et chercheur associé**

Le vice-recteur adjoint à recherche et doyen de la FESR présente les modifications proposées à la politique portant sur les chercheuses associées et chercheurs associés. Elles sont les suivantes :

1) La personne peut travailler sur place ou à l'extérieur de l'Université.
2) Le mandat est d'une durée de 5 ans et est renouvelable.
3) On remplace « chercheuses et chercheurs » par « équipe de recherche » à l'article 1.
4) On précise que le statut est sollicité par une école, un département ou un secteur et un campus ou une faculté intéressée à l'article 2.
5) On précise que la décision finale est prise par la vice-rectrice adjointe ou le vice-recteur adjoint à la recherche à l'article 2.
6) Une procédure pour les demandes de séjour est ajoutée dans la politique.
7) On élimine le dernier paragraphe à l'article 3 qui porte sur le bilan des activités.
8) Le statut offre l'accès à divers services universitaires.

***R : 07-SAC-260508***

Francis LeBlanc, appuyé par Gilles Roy, propose :

> *« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la politique de la FESR portant sur les chercheuses associées et chercheurs associés. »*

Amendement

***R : 08-SAC-260508***

Céline Surette, appuyée par Érik L. Westin-Eastaugh, propose :

> « *Que l'on enlève la dernière phrase de l'article 1 qui dit : cette personne détient au moins un diplôme de maîtrise ou l'équivalent.* »

Vote sur R08 Pour : 34 Contre : 2 ADOPTÉE

Modifications à l'amiable

1) Le Sénat académique accepte à l'amiable d'éliminer le 2e paragraphe de l'article 3 qui porte sur l'obligation de fournir un bilan des activités. Ainsi, la politique sur les professeures et professeurs associés ainsi que celle sur les chercheuses et chercheurs associés seront harmonisées.

2) Le Sénat académique accepte à l'amiable de remplacer le mot « mène » par le mot « réalise » dans le premier paragraphe du premier article.

3) Le Sénat demande que l'on indique « RDC » plutôt que « recherche » partout dans la politique où cela est pertinent.

4) Il faut prévoir également de remplacer « personne candidate » par « candidate ou candidat ».

Vote sur R07 (amendée) unanime ADOPTÉE

**8.3 <u>Création de la politique – professeure invitée et professeur invité</u>**

M. LeBlanc présente les éléments d'une nouvelle politique portant sur les professeures invitées et professeurs invités.

Lors de la discussion, M. LeBlanc précise que pour codiriger une thèse, la personne doit être « professeure associée ou professeur associé ». En d'autres mots, une professeure invitée ou un professeur invité ne peut pas codiriger une thèse. Par ailleurs, il précise que le statut de professeure invitée ou professeur invité n'a pas de lien contractuel d'emploi avec l'Université.

Des corrections mineures sont adoptées à l'amiable.

- Remplacer « dossier » par « CV ».
- Ajout d'une note de bas de page qui se réfère à l'art. 90(2) des *Statuts et règlements*.
- Modifier la phrase à l'article 3 pour éliminer les références à la codirection des thèses.

Par ailleurs, l'on suggère à la FESR d'ajouter dans le formulaire d'accueil une petite case « Professeure | Professeur » pour que ce soit plus visible.

***R : 09-SAC-260508***

Francis LeBlanc, appuyé par Gilles Roy, propose :

> *« Que le Sénat académique accepte la création de la politique de la FESR portant sur les professeures invitées et professeurs invités. »*

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

**9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE 1ER CYCLE**
Voir le Document F

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) indique que les programmes à l'étude aujourd'hui sont des exemples qui reflètent bien la vision de la stratégie *Cap sur l'avenir* d'offrir des programmes plus attractifs, qui sont flexibles et qui répondent à des besoins des communautés. Merci aux équipes de travail.

**9.1 <u>Création du baccalauréat en ingénierie (génie de l'environnement)</u>**
Voir le Document G

Le VRER présente le projet de création du baccalauréat en ingénierie (génie de l'environnement). Ce programme vise à former des ingénieures et ingénieurs de l'environnement capables de protéger la santé publique et les écosystèmes, de concevoir et d'implanter des solutions durables et responsables, et d'accompagner les milieux (municipalités, industries, organismes et communautés) dans la prévention de la pollution, la gestion des ressources et l'adaptation aux changements climatiques, avec un ancrage fort dans les réalités du Nouveau-Brunswick et des communautés francophones. Le programme compte 150 crédits.

Les membres discutent de la pertinence stratégique du programme et de ses implications. Plusieurs interventions portent sur la complémentarité avec les autres programmes liés à l'environnement, notamment en foresterie et en sciences.

Certains membres s'interrogent sur le risque de chevauchement ou de concurrence interne, tandis que d'autres insistent sur le caractère distinct du génie, axé sur la conception de solutions techniques.

La question de l'agrément est abordée en profondeur, notamment les contraintes qu'il impose sur la structure du programme. Des préoccupations sont également formulées quant à la disponibilité des ressources professorales et à la capacité institutionnelle de soutenir le programme.

Enfin, plusieurs intervenants soulignent l'importance de développer des collaborations interfacultaires afin d'enrichir l'offre de formation.

La proposition suivante est mise aux voix.

***R : 10-SAC-260508***

Gilles Roy, appuyé par Gérard Poitras, propose :

> *« Que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la création du baccalauréat en ingénierie (génie de l'environnement) et la création du baccalauréat en ingénierie (génie de l'environnement) – régime coopératif. »*

Vote sur R10 Pour : 32 Contre : 1 ADOPTÉE

**9.2 <u>Création des programmes de B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques</u>**
Voir le Document H

Le VRER présente le projet de création du programme de B. Sc. bisciplinaire en mathématiques appliquées et informatique ainsi que celui du programme de B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques et statistique.
Le programme de B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques et informatique vise à former des personnes diplômées possédant une double expertise en mathématiques appliquées et en informatique. Il met l'accent sur l'analyse numérique, la modélisation, la programmation et l'intelligence artificielle en vue de répondre aux besoins croissants des secteurs scientifiques, technologiques et industriels. Il favorise l'intégration des savoirs théoriques et pratiques dans un cadre interdisciplinaire et orienté vers les applications concrètes. Le programme compte 120 crédits. La première année sera offerte dans les trois campus. Le campus de Moncton offrira les quatre années du programme.

Le programme de B. Sc. bidiscipinaire en mathématiques et statistique vise à former des personnes étudiantes ayant une expertise combinée en mathématiques et en statistique pour répondre aux besoins croissants de l'industrie et de la recherche en analyse de données massives et en intelligence artificielle. La première année sera offerte dans les trois campus. Le campus de Moncton offrira les quatre années du programme. Le programme compte 120 crédits.

Lors de la discussion, plusieurs membres soulignent l'importance de ces deux programmes. Le recteur et vice-chancelier félicite les équipes de travail pour avoir proposé des programmes très innovateurs qui répondent à des besoins provinciaux, voire nationaux.

***R : 11-SAC-260508***

Gilles Roy, appuyé par Céline Surette, propose :

> *« Que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la création du B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques appliquées et informatique. »*

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

***R : 12-SAC-260508***

Gilles Roy, appuyé par Céline Surette, propose :

> *« Que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la création du B. Sc. bidisciplinaire en mathématiques et statistique. »*

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

**9.3 <u>Modification majeure des programmes de baccalauréat en travail social</u>**
Voir le Document I

<u>Présentation du VRER</u>

Le VRER présente les modifications majeures des programmes de baccalauréat en travail social. Des modifications majeures sont proposées dans les programmes suivants :

- Baccalauréat en travail social (programme régulier)
- Baccalauréat en travail social (pour les personnes candidates avec baccalauréat connexe)
- Baccalauréat en travail social (pour personnes candidates ayant une expérience pertinente de travail)

Le VRER explique que le programme de travail social est actuellement d'une durée de 5 ans. Cette durée devient problématique et décourage l'inscription du fait que d'autres universités offrent un programme de 4 ans.

Le programme régulier a été refondu. Il compte 120 crédits et est d'une durée de 4 ans. Les deux premières années seront offertes dans les trois campus. Les quatre années seront offertes au campus de Moncton. Le programme sera offert à compter de l'automne 2027. Un plan de transition est prévu pour faciliter les transferts de l'ancien programme au nouveau.
Le VRER indique que plusieurs cours ont été créés et ces cours satisfont aux nouvelles normes de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS).

Par ailleurs, on note qu'une passerelle permettra aux personnes ayant une formation collégiale, un baccalauréat dans une formation connexe ou des personnes ayant 8 années d'expérience en travail social de compléter plus rapidement le programme.

À noter que le contingentement ne change pas. Il s'élève à 55 personnes étudiantes. Les discussions sont longues, mais hautement consensuelles. Les membres reconnaissent unanimement la nécessité de moderniser le programme, notamment en raison de sa durée (5 ans) et de son impact négatif sur le recrutement étudiant.

Le VRER discute du programme pour les personnes candidates avec un baccalauréat ou une formation connexe. Il indique que le nouveau programme passe de 66 crédits à 60 crédits. De plus, il explique que, dans les conditions d'admission, les titulaires d'un diplôme en analyse et action communautaire (DAAC) pourront demander une admission au programme. Ce programme de 60 crédits sera offert au campus de Moncton seulement.

Le VRER présente les éléments du programme de baccalauréat en travail social (pour personnes candidates ayant une expérience pertinente de travail). À noter que le titre du programme change et sera dorénavant connu sous le nom « baccalauréat en travail

social (pour personnes candidates avec un baccalauréat ou une formation connexe). Le programme de deux ans sera offert au campus de Moncton. Le programme compte 61 crédits et a été modifié en tenant compte des nouveaux cours.

Enfin, en raison des modifications proposées, le VRER indique que le programme actuel incluant les années préparatoires sera aboli. L'abolition prendra effet en juillet 2027.

Discussion

Les enjeux régionaux occupent une place importante dans les discussions. Plusieurs personnes mentionnent l'importance de la solution gagnante-gagnante qui permet d'offrir les deux premières du programme dans les campus d'Edmundston et de Shippagan.

Dans l'ensemble, la réforme est perçue comme essentielle pour satisfaire aux besoins sociaux et améliorer l'attractivité du programme.

Quelques points sont soulevés :

- Dans les formulaires CPR-1 et CPR-10, les lieux ne sont pas ceux retenus dans la version finale du projet (incluant la solution gagnante-gagnante). Ceux-ci devront être ajustés pour la publication du Répertoire des cours.

- Le titre du cours CRIM1000 est Introduction à la criminologie (il faut corriger les pages 55 et 62 du document).

Plusieurs membres prennent la parole pour féliciter les équipes de travail, notamment la professeure Chantal Bourrassa, directrice de l'École de travail social, et Isabel Lanteigne, directrice adjointe, qui ont mis la main à la pâte.

Le recteur et vice-chancelier remercie toutes les équipes de travail dans les trois campus ainsi que le décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS). Le doyen de la FASS remercie le recteur pour ses interventions dans le dossier.

***R : 13-SAC-260508***

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

> *« Que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université les modifications majeures proposées au baccalauréat en travail social (programme régulier), au baccalauréat en travail social (pour personnes candidates avec un baccalauréat connexe) et au baccalauréat en travail social (pour personnes candidates ayant une expérience pertinente de travail). »*

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

***R : 14-SAC-260508***

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

> *« Que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la modification proposée à la durée du baccalauréat en travail social (programme régulier), afin que celle-ci passe de trois ans à quatre ans. »*

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

***R : 15-SAC-260508***

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

> *« Sous réserve que le Conseil de l'Université accepte les modifications majeures aux baccalauréats en travail social, que le Sénat académique*

*accepte la modification des conditions d'admission et des conditions particulières du baccalauréat en travail social (programme régulier). »*

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

***R : 16-SAC-260508***

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

*« Sous réserve que le Conseil de l'Université accepte les modifications majeures aux baccalauréats en travail social, que le Sénat académique accepte la modification des conditions d'admission au baccalauréat en travail social (pour personnes candidates avec un baccalauréat connexe), notamment en ce qui concerne l'exigence de la moyenne cumulative minimale pour l'admission, qui passerait de 3,0 à 2,8. »*

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

***R : 17-SAC-260508***

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

*« Que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université l'abolition des années préparatoires au baccalauréat en travail social. »*

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

***R : 18-SAC-260508***

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

*« Sous réserve que le Conseil de l'Université accepte les modifications majeures aux baccalauréats en travail social, que le Sénat académique accepte d'accorder une dérogation au règlement universitaire 2.1.1.1.1 afin de permettre, dans le baccalauréat en travail social (programme régulier), une structure de 72 crédits dans la discipline principale, 30 crédits de formation connexe et 18 crédits de formation générale. »*

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

**9.4 <u>Modification au BTS (pour personnes candidates avec un baccalauréat ou une formation connexe)</u>**
Voir le Document J

***R : 19-SAC-260508***

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

*« Sous réserve que le Conseil de l'Université accepte les modifications majeures aux baccalauréats en travail social, que le Sénat académique accepte la modification du baccalauréat en travail social (pour personnes candidates avec un baccalauréat ou une formation connexes), telle que proposée, afin de permettre une passerelle vers le B.T.S. pour les personnes candidates titulaires d'un diplôme de 1er cycle de 60 crédits ou d'une formation connexe d'au moins 60 crédits dans une discipline connexe au travail social, sous réserve d'une moyenne cumulative minimale de 2,8 sur 4,30. »*

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

***R : 20-SAC-260508***

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

> *« Sous réserve que le Conseil de l'Université accepte les modifications majeures aux baccalauréats en travail social, que le Sénat académique accepte la modification au nombre de crédits du baccalauréat en travail social (pour personnes candidates avec un baccalauréat ou une formation connexe), passant de 66 à 60 crédits. »*

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

**9.5 <u>Résolutions transmises pour information</u>**
Voir le Document K

Aucun point n'est soulevé.

## 10. RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION

**10.1 <u>Grands principes liés à la réforme du cadre des diplômes</u>**
Voir le Document L

<u>Mot du VRER</u>

Le VRER rappelle que la réforme du cadre des diplômes s'inscrit dans plusieurs objectifs de la stratégie *Cap sur l'avenir*. Il rappelle que l'Université souhaite offrir des programmes ayant des parcours plus flexibles pour les personnes étudiantes. De plus, la révision des objectifs de formation générale doit être menée afin d'actualiser l'offre de programme. Aussi, nous souhaitons mettre en œuvre la nouvelle signature de l'Université de Moncton. C'est dans ce contexte que le Comité de la planification recommande l'adoption d'un certain nombre de grands principes qui sous-tendent la réforme.

<u>Présentation de la VRAEAP</u>

À l'aide d'une présentation PowerPoint, la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales présente les principes du projet de la réforme du cadre des diplômes. Elle rappelle que ce travail s'inscrit dans les objectifs de la stratégie *Cap sur l'avenir*, notamment de « transformer l'offre académique pour le développement de la créativité et de l'engagement (3.1) » ainsi que « disposer d'un régime pédagogique qui donne de la flexibilité dans le parcours étudiant ».

Elle indique que les principes de la réforme sont les suivants :

- Reconnaître et respecter la diversité des personnes étudiantes et celle de leurs projets d'études.
- Reconnaître et respecter les normes de chaque diplôme.
- Offrir les mêmes options que les autres universités canadiennes au baccalauréat à l'intérieur de 120 crédits.
- Ne pas limiter arbitrairement les choix des personnes étudiantes en rendant obligatoire ce qui pourrait être facultatif.

La VRAEAP fait ressortir quelques éléments lors de sa présentation :

- L'évolution de la population étudiante de l'international (2,3 % en 1995; 6,9 % en 2005; 19,4 % en 2015 et 42,5 % en 2025).
- De nos jours, les parcours sont souvent variés et interdisciplinaires.
- Il est de mise de créer un cadre pour chaque diplôme.
- Assouplir la structure du baccalauréat afin de permettre aux personnes étudiantes de choisir des cours au choix, une double mineure, une double majeure, un cheminement distinction, etc.
- Permettre aux personnes étudiantes de personnaliser leur formation.
- Ne pas rendre obligatoire ce qui pourrait être facultatif.

Discussion

Les échanges mettent en lumière un large appui aux principes proposés, notamment en ce qui concerne la flexibilité des parcours et la personnalisation des formations.

Une membre fait remarquer que les questions autochtones ne doivent pas être oubliées au cours de la réforme.

Certains membres expriment toutefois des préoccupations quant à la mise en œuvre, soulignant la nécessité de disposer d'outils technologiques adéquats et de stratégies de soutien pour les personnes étudiantes.

D'autres interventions portent sur l'équilibre à maintenir entre flexibilité et exigences académiques, notamment en ce qui concerne les compétences linguistiques et les objectifs de formation institutionnels.

Globalement, on retient que les principes sont solides, mais leur succès dépendra de la qualité de leur implantation.

***R : 18-SAC-260508***

Gilles Roy, appuyé par Étienne Bélanger, propose :

> *« Que le Sénat académique adopte les grands principes liés à la réforme du cadre des diplômes afin de poursuivre la réflexion en vue de sa mise en œuvre tout en respectant les attributions des instances du Sénat académique interpellées dans le dossier. »*

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

## 11. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS

### 11.1 Première lecture des projets de règlement

Voir le Document M

#### 11.1.1 Cadre du B.A.A.

À l'aide d'une présentation PowerPoint, la VRAEAP présente, en première lecture, les règlements du cadre du B.A.A. Elle présente les éléments liés à l'admission, à la diplomation, à la structure du diplôme et différentes composantes.

Elle indique qu'il s'agit d'un nouveau modèle pour le B.A.A. Elle mentionne que la formation linguistique (12 crédits) et le tronc commun du programme (48 crédits) constituent à peu près deux années communes. Par la suite, il y a une spécialisation de 30 crédits ou des cours à option en administration, soit 21 crédits.

Mme Dawes présente des éléments liés à la formation linguistique et les structures combinatoires. Dans ce modèle, une nouveauté est l'offre de mineures hors faculté.

Aucune question n'est soulevée.

#### 11.1.2 Cadre du B. Sc.

À l'aide d'une présentation PowerPoint, la VRAEAP présente, en première lecture, les règlements du cadre du B. Sc. Elle présente les éléments liés à l'admission au B. Sc., à l'admission aux majeures et mineures, à l'admission aux majeures cheminement distinction, à la diplomation, au B. Sc. cheminement distinction (120 crédits), et les majeures et mineures.

Une discussion s'ensuit sur le cadre. Un membre soulève une question portant sur les cours 3-1, 3-2 et 3-3. Lorsqu'il s'agit d'une mineure de 24 crédits, le volet

laboratoire est-il comptabilisé? La doyenne de la Faculté des sciences indique qu'il faudra examiner le tout de près du fait que certains travaux pratiques sont intégrés dans les cours alors que ce n'est pas le cas pour d'autres.

D'autres questions sont soulevées et portent sur les points suivants :

- Est-ce que le projet de fin d'études sera offert dans le cheminement régulier sans distinction?
- Est-ce qu'il y a de la flexibilité par rapport à l'offre des cours de la formation linguistique? Selon les disciplines, est-ce que ceci peut varier?

Le recteur et vice-chancelier indique qu'il y a plusieurs questions, ce qui est bien, mais qu'un principe fondamental à retenir est le concept de la flexibilité. De plus, il y a la notion d'autoévaluation des compétences des personnes étudiantes.

**11.1.3 <u>Cadre du B.A.</u>**

À l'aide d'une présentation PowerPoint, la VRAEAP présente, en première lecture, les règlements du cadre du B.A. Elle présente les éléments liés aux conditions d'admission particulières, la moyenne cumulative exigée à la diplomation, la structure du B.A., les structures combinatoires, ainsi que les majeures et mineures.

La VRAEAP indique que la moyenne générale des cours servant à l'admission doit être de 70 % ou plus. Un cours de mathématiques de 12e année est fortement recommandé.

Plusieurs membres remercient Mme Dawes pour ces analyses en première lecture.

**11.2 <u>Résolution transmise pour information</u>**
Voir le Document N

Aucun autre point n'est soulevé.

## 12. NOMINATIONS PAR LE SÉNAT ACADÉMIQUE DE POSTES ÉTUDIANTS

**12.1 <u>Bureau de direction du Sénat académique</u>**
Voir le Document O

**12.2 <u>Comité d'appel du Sénat académique</u>**
Voir le Document P

**12.3 <u>Comité de sélection des grades honorifiques</u>**
Voir le Document Q

**12.4 <u>Comité des règlements</u>**
Voir le Document R

***R : 20-SAC-260508***

Alexandre Robichaud, appuyé par Viktor Freiman, propose :

> *« Que le Sénat académique nomme **Étienne Bélanger** au Bureau de direction du Sénat académique, **Antoine Chiasson** au Comité d'appel du Sénat académique, **Ophélie Chiasson** au Comité de sélection des grades honorifiques et **Théo Simard** (1er cycle) et **Étienne Bélanger** (cycles supérieurs) au Comité des règlements. »*

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

## 13. PROLONGATION DU MANDAT DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE DU SÉNAT ACADÉMIQUE (AOÛT À DÉCEMBRE 2026)

***R : 21-SAC-260508***

Etienne Dako, appuyé par Hélène Albert, propose :

> *« Que le Sénat académique prolonge le mandat de* ***Matthieu LeBlanc*** *à la présidence d'assemblée du Sénat académique jusqu'au 31 décembre 2026. »*

Vote sur R21 unanime ADOPTÉE

## 14. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Le recteur informe les membres des incertitudes entourant le financement gouvernemental et des démarches entreprises auprès du ministère. Il mentionne également les changements administratifs récents au niveau provincial.

Une discussion s'engage sur les impacts possibles des compressions budgétaires, notamment sur l'offre de cours et les choix offerts aux personnes étudiantes.

Certains membres expriment des inquiétudes quant à la réduction potentielle des cours à option, tandis que d'autres soulignent que la réforme des programmes pourrait permettre de maintenir une offre diversifiée malgré les contraintes budgétaires.

## 15. AFFAIRES NOUVELLES

Le président remercie les sénateurs Alexandre Robichaud et Zoé Rioux pour leur contribution au Sénat académique.

## 16. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu à distance le jeudi 18 juin 2026, à 9 h.

## 17. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 45.

Lynne Castonguay
Secrétaire générale